



OCIRP
unis par excellence

Communiqué de presse
Paris, le 20 octobre 2010

Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » Nouvel appel à projets pour la 4^e édition

Faire connaître les « exemples à suivre »

L'initiative de l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) s'inscrit dans une démarche de sensibilisation au handicap. Le Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions innovantes menées par les entreprises privées, publiques ou les acteurs de l'économie sociale au profit d'une meilleure intégration des personnes handicapées dans la cité. Ce prix récompense tout type de projet favorisant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, à l'emploi, ainsi que l'accompagnement de la personne handicapée dans sa vie quotidienne. Il souhaite ainsi récompenser les actions qui seront demain peut-être, des « exemples à suivre » pour d'autres structures qui souhaitent s'impliquer au-delà d'une simple obligation légale.

Huit trophées remis par des partenaires légitimes

Depuis sa création en 2008, l'AGEFIPH, l'ANDRH, le CCAH, le FIPHP, la FIRAH et l'ODAS*, contribuent au Prix « Acteurs Économiques & Handicap » dans le cadre d'un partenariat. Ils nous apportent leurs connaissances et leurs compétences en matière de politique d'intégration des personnes handicapées. Au total, huit prix sont décernés : deux prix dans chacune des catégories « Acteurs publics », « Acteurs privés », « Acteurs de l'économie sociale », un prix « Coup de cœur du jury » et un prix spécial « Éducation/Formation ». Le prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » est organisé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et en partenariat avec France Info.

Appel à candidatures du 15 novembre 2010 au 10 avril 2011

Toutes les entreprises privées, grands groupes ou TPE/PME, les entreprises ou administrations publiques et parapubliques, les coopératives, mutuelles ou associations, sont invitées à concourir dès le 15 novembre 2010. Un plan média est offert aux lauréats, en vue de valoriser leur action et de leur donner la visibilité médiatique que leur action mérite.

Le dossier de participation est téléchargeable sur www.exempleasuire.com ou à demander par téléphone au 01 44 56 22 56, ou par mail à exempleasuire@ocirp.fr.

**L'OCIRP, Organisme
Commun des Institutions
de Rente et de Prévoyance**

Plus de **4 000 000***
de salariés cotisants

Plus de **700 000***
entreprises adhérentes

105* désignations
en accords de branche

Plus de **22 000***
bénéficiaires de rentes

169,6* millions d'euros
de cotisations encaissées

67* millions d'euros
de prestations versées.

*Au 31 décembre 2009

* L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH), le Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (CCAH), le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP), la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) et l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS).

L'OCIRP, est une union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire et à but non lucratif. Au cœur de la famille, les conséquences du décès précoce, de la dépendance et du handicap restent très insuffisamment pris en charge par les régimes légaux de protection sociale. Depuis quarante ans, près de 40 institutions de prévoyance sont regroupées au sein de l'OCIRP, afin de permettre aux salariés de bénéficier de garanties de prévoyance adaptées à ces situations, dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'une branche professionnelle.

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - APRIONIS - ARIES - AUDIENS - D&O - IRCM - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - MORNAY - NOVALIS TAITBOUT - PRÉMALLIANCE - RÉUNICA - VAUBAN-HUMANIS - VICTOR HUGO, les organismes de prévoyance ANIPS - APGIS - CAPSSA - CREPA - GNP* - ICIRS Prévoyance - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC - UNIPRÉVOYANCE et les partenaires UNPMF - UMNI

* Union d'institutions de prévoyance

CONTACTS

OCIRP

Emmanuelle Enfrein
Chargée des relations publiques
01 44 56 22 36
enfrein@ocirp.fr

